

CONCERTATION DU PUBLIC AU SUJET DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

Selon la réglementation en vigueur, chaque Commune doit définir à l'échelle communale, en fonction des potentiels du territoire, et pour chaque type d'énergie : éolien terrestre, photovoltaïque (au sol, sur bâtiment, en ombrières sur parking), méthanisation, chaleur renouvelable, hydroélectricité, les ZAER appropriées.

Nous faisons donc appel, par le biais de cette concertation, aux habitants et acteurs du territoire afin qu'ils puissent nous faire part de leurs observations au sujet des propositions soumises sur le plan consultable en Mairie.

Du vendredi 9 février 2024 au mercredi 28 février 2024 inclus, vous pouvez nous adresser vos observations :

- par mail à mairie@breuschwickersheim.fr en indiquant en objet de votre mail « ZAER Breuschwickersheim »
- dans le registre mis à disposition du public en Mairie aux horaires habituels d'ouverture au public, à savoir :
 - Lundi de 14h à 19h
 - Mercredi de 8h à 12h
 - Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Breuschwickersheim



Zones d'accélération des énergies renouvelables

- Photovoltaïque en ombrières
- Agrivoltaïque
- Photovoltaïque toitures

